

MARLY, le 20 juin 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**SEANCE DU 19 JUIN 2024**  
**Sous la Présidence de**  
**Thierry HORY**  
Président du C.C.A.S.  
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE,
Nombre de membres présents	: 06		Mmes FRANCFORT, HANSE,
Nombre de suffrages exprimés	: 07		JACOB-VARLET, MOREAU
Nombre de membres absents	: 05	<u>Absents excusés</u>	Mme KUNTZ (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 01	<u>Absents :</u>	M. MOREL, Mme HETHENER, Mme NOEL, M. ROTHEA

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 12 juin 2024

### XIX – Résidence les Hortensias : modification du règlement de fonctionnement

Le Président du C.C.A.S. propose aux membres du conseil d'administration d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement afin de le remettre à jour.

#### ◆ page 6 -7 : IV- La vie dans l'Etablissement

##### 5).Décès

##### supprimer

« le plus rapidement possible »

« Par ailleurs, tant que le mobilier n'est pas retiré du logement, le loyer reste dû intégralement au titre du mois.»

##### ajouter

« La famille devra informer le C.C.A.S. par courrier de la date à laquelle l'appartement sera libéré. Le loyer sera dû jusqu'à cette date. »

##### 7). Résiliation du contrat de location

##### supprimer

« Le logement est libéré à la date prévue pour le départ. »

##### ajouter

« Toutefois, la famille devra informer le C.C.A.S. par courrier de la date à laquelle le logement sera libéré. Le loyer sera dû jusqu'à cette date. »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d'**ACCEPTER** les modifications apportées au règlement de fonctionnement

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 20 juin 2024

Pour extrait conforme, Marly, le 20 juin 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.  
La Vice-Présidente

  
Odile JACOB – VARLET  
Maire – Adjoint de la Ville de Marly  
Déléguée aux Affaires Sociales